

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 42

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 20/921 :

Mont-Vert-Les-Bas - Intégration de la voie dénommée impasse des Mirabelles dans la voirie communale

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, POTIN Philippe, ROUVRAS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela (par Madame AHO NIENNE Sandrine) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan) ,PAPY Anne Marie (par Monsieur Mohammad OMARJEE), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine) , ARAYE Hélène (par Madame PALIOD Marie Claude), GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie (par Monsieur BASSE Pascal).

ABSENTS :

MM. BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

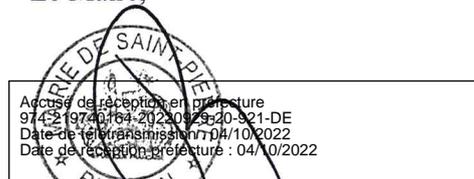
Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 04 octobre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 23 septembre 2022.



Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20220929-20-921-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception en préfecture : 04/10/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°20/921 : Mont-Vert-Les-Bas - Intégration de la voie dénommée impasse des Mirabelles dans la voirie communale.

Direction des Travaux de Voirie et des Espaces Publics - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'impasse des Mirabelles, jouxtant la Route Départementale n°29, située à Mont-Vert-Les-Bas, d'une longueur totale d'environ 170 mètres linéaires, est une voie privée ouverte à la circulation publique sans restriction bénéficiant déjà d'intervention de services publics (services postaux et d'ordures ménagères).

Les riverains de l'impasse ont sollicité la Commune pour une demande d'intégration de cette voie privée dans la voirie communale et pour la réalisation de travaux de réfection et de bitumage.

Afin de faciliter les travaux et de sécuriser l'intervention des services publics, la Commune envisage de transférer l'impasse des Mirabelles dans son domaine public routier communal.

Les propriétaires concernés ont donné à l'unanimité leur accord écrit pour transférer le foncier affecté aux emprises de la voie à la Commune de Saint-Pierre.

Cette cession se fera par voie d'acquisition à l'amiable, à l'euro symbolique, des emprises de voie de l'impasse des Mirabelles, au droit des parcelles concernées selon le tableau ci-dessous et du plan en annexe :

Section	N° parcelle	Surface cadastrale d'origine (m2)	Surface approximative destinée à appartenir à la commune (m2)	Propriétaires	Adresse
EW	1029	870	144	M. VELIA Alix et Mme MOREL Lysiane épouse VELIA	161 Rue Amiral Lacaze 97410 Saint-Pierre
EW	1087	676	211	M. THIERRY Romaric et Mme ABMON Margareth épouse THIERRY	19 Impasse des Mirabelles 97410 Saint- Pierre
EW	1088	451	18	Mme ANGO Carole	962 Chemin Valentin 97440 Saint-André
EW	1160	1456	255	M. ROBERT Patrice	58 CD 29 Mont Vert Les Bas 97410 Saint- Pierre

Il importe de préciser que les surfaces destinées à appartenir à la Commune de Saint-Pierre seront connues définitivement à l'issue de la réalisation de documents d'arpentage réalisés par un géomètre-expert.

Par ailleurs, ces acquisitions s'effectueront, conformément à l'article L. 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, au moyen d'actes authentiques passés en la forme administrative en vue de leur publication à la publicité foncière.

Dans ce cas, le Maire qui ne peut avoir simultanément la qualité d'officier ministériel et celle de cocontractant procédera au recours à l'adjoint délégué ainsi désigné pour l'accomplissement des formalités de signature de l'acte.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

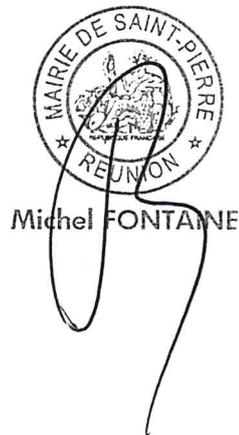
- **D'ACQUERIR** les emprises foncières de l'impasse des Mirabelles au droit des parcelles mentionnées au tableau ci-dessus avec les propriétaires susnommés, moyennant l'euro symbolique – montant inférieur aux seuils obligatoires de consultation du domaine (arrêté du 05/12/16 publié au JO le 11/12/16),

- **DE L'AUTORISER** lui ou l'Adjoint délégué à signer d'une part toutes les formalités à la concrétisation de ce dossier, d'autre part tous les actes translatifs de propriété nécessaire à l'acquisition du foncier,

- **DE L'AUTORISER** à recourir à l'acte authentique passé en la forme administrative et ceux pour chaque bien immobilier désignés ci-dessus et de désigner son 1er adjoint pour effectuer les formalités de signature,

- **DE SOLLICITER** l'article 1042 du Code Général des Impôts pour l'exonération de tous droits d'enregistrement, de publicité et de timbre y afférent.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE